

ANNEX 1

CONFIDENTIAL EX PARTE REGISTRY AND DEFENSE OF MR. AIME KILOLO ONLY

Référence : NV/2014/3330/gm/MD

CONFIDENTIEL

Le Greffe de la Cour Pénale Internationale présente ses compliments au Ministère de la Justice du Royaume de Belgique et a l'honneur de transmettre la « *Décision sur la 'Requête en vue d'adresser à l'Etat belge une demande de coopération relative à la recherche d'un Etat d'accueil permettant la mise en œuvre éventuelle de la liberté provisoire de M. Aimé Kilolo Musamba'* » (ICC-01/05-01/13-466-Conf-Exp) rendue par la Chambre préliminaire II le 6 juin 2014 dans l'affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo, Aimé Kilolo Musamba, Jean-Jacques Mangenda Kabongo, Fidèle Babala Wandu and Narcisse Arido*.

Le Greffe tient à attirer l'attention des autorités belges sur le fait qu'elles ont jusqu'au 27 juin 2014 pour soumettre leurs observations sur la requête de M. Aimé Kilolo Musamba ainsi que toutes autres observations qui pourraient être pertinentes dans la perspective du réexamen périodique de la décision de maintien en détention.

Pour toutes questions relatives à cette requête, ainsi que pour toute demande d'informations supplémentaires, les autorités belges sont invitées à s'adresser à [REDACTED]

[REDACTED] par courrier électronique adressé à [REDACTED] ou par téléphone au [REDACTED] ou à [REDACTED]

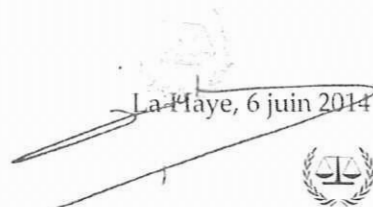
[REDACTED] par courrier électronique adressé à [REDACTED] ou par téléphone au [REDACTED]

Le Greffe de la Cour pénale internationale saisit cette occasion pour renouveler au Ministère de la Justice du Royaume de Belgique les assurances de sa très haute considération.

Ministère de la Justice
Royaume de Belgique



La Haye, 6 juin 2014



Cour
Pénale
Internationale



International
Criminal
Court

PROCÈS-VERBAL DE NOTIFICATION

Procès-verbal de notification

Titre	Daté du	Cote
Note verbale (<i>Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo, Aimé Kilolo Musamba, Jean-Jacques Mangenda Kabongo, Fidèle Babala Wandu et Narcisse Aido</i>)	6 juin 2014	NV/2014/3330/gm/MD
Décision sur la 'Requête en vue d'adresser à l'Etat belge une demande de coopération relative à la recherche d'un Etat d'accueil permettant la mise en œuvre éventuelle de la liberté provisoire de M. Aimé Kilolo Musamba	6 juin 2014	ICC-01/05-01/13-466-Conf-Exp

Destiné à :

Identité du destinataire :

Prénom(s) et nom : [REDACTED]

Fonction/Titre : *Attache - Annexe centrale de coopération avec la CPI*

Adresse du destinataire :

Adresse : Direction Générale de la Législation, des Libertés et Droits fondamentaux

Direction du Droit pénale

Coordination Belgian Task Force ICC-ICT

115 Boulevard de Waterloo, 10000 Bruxelles, Royaume de Belgique

À remplir par la personne chargée de procéder à la notification

Je, soussigné(e) [REDACTED] le 06/06/2014, à heures

À :

AI remis les documents susmentionnés au destinataire précité.

Remarques :

Le présent procès-verbal de notification a été préparé par :

Prénom(s) et nom [REDACTED]

Fonction/Titre [REDACTED]

Signature : *[Signature]*

Signature du Destinataire :

[Signature] 10/6/14